

ASSEMBLEE COMMUNALE
du 19 mai 2025 à 20 h 00
à la Grande salle de Fétigny

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, administratrice communale
Scrutateurs : M. Loïc Renevey et M. Sébastien Claude
Présences : 41 citoyennes et citoyens
Excusés : 5 citoyennes et citoyens

M. Philippe Arrighi, syndic, souhaite la bienvenue et ouvre l'assemblée communale.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 17 du 25 avril 2025, par tout-ménages et par affichage au pilier public.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024
2. Rapport de gestion 2024
3. Comptes 2024
 - 3.1 Compte de résultats
 - 3.2 Crédits supplémentaires
 - 3.3 Compte des investissements
 - 3.4 Rapport de la Commission financière
 - 3.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires
4. Désignation de l'organe de révision des comptes
5. Concept – mesures de circulation ; phase 1 : chemin des Burgondes
6. Informations communales
7. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2024. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention avec remerciements à son auteur, Mme Patricia Catillaz.

2. Rapport de gestion 2024

Le rapport de gestion a été publié dans la convocation et n'est donc pas relu. Il n'appelle aucun commentaire particulier.

3. Comptes 2024

3.1 Compte de résultats

Mme Patricia Catillaz présente le compte de résultats 2024 avec les principales variations entre le budget et les comptes. Les crédits supplémentaires supérieurs à Fr. 2'000.00 et 10% du budget sont commentés.

Les revenus totaux du compte de résultats s'élèvent à Fr. 5'759'513.58 pour un total des charges de Fr. 5'178'889.06, soit un bénéfice de Fr. 580'624.52.

3.2 Crédits supplémentaires

Les crédits supplémentaires ont été commentés avec le point 3.1. La liste récapitulative est projetée à l'écran.

3.3 Compte des investissements

Mme Patricia Catillaz présente le compte des investissements dont l'excédent net de recettes s'élève à Fr. 212'003.32.

3.4 Rapport de la Commission financière

M. Lionel Meylan, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière qui recommande à l'assemblée d'accepter les comptes 2024.

3.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires

M. Jean-Bernard Renevey : pourquoi les frais d'épuration des eaux augmentent si la consommation d'eau a diminué ?

Payerne nous refacture une part déterminée des frais effectifs d'exploitation du réseau d'épuration des eaux qui ne dépendent pas du nombre de m3 consommés.

Au vote, le compte de résultats, les crédits supplémentaires et le compte des investissements 2024 sont acceptés à l'unanimité.

4. Désignation de l'organe de révision des comptes

M. Lionel Meylan propose à l'assemblée de nommer la fiduciaire GF Audit SA Fribourg comme nouvel organe de révision. Elle jouit de bonnes références et leurs honoraires sont attractifs. Elle a accepté un mandat que d'une année jusqu'à la fusion. La commission financière de Ménières proposera aussi cette fiduciaire comme nouvel organe de révision des comptes lors de leur prochaine assemblée communale.

Au vote, GF Audit SA Fribourg est nommée organe de révision des comptes à l'unanimité moins une abstention.

5. Concept – mesures de circulation ; phase 1 : chemin des Burgondes

Avec la densification du village et l'augmentation du nombre de véhicules, M. Philippe Arrighi explique que les autorités travaillent à un concept global de sécurisation pour tous les utilisateurs des chemins communaux.

Il présente le projet des places de parc des appartements adaptés et de l'arrêt du bus urbain. Le dossier est en cours de validation auprès des autorités cantonales. Ensuite, le projet de sécurisation du chemin de l'école est projeté et présenté, avec la création d'un trottoir qui débiterait à la route cantonale jusqu'à l'école. Une réalisation des travaux est espérée pour 2027.

Avec l'arrivée du bus urbain et en prévision du projet de sécurisation du chemin de l'école, il est urgent de prendre des mesures aux alentours de la cure et de l'accueil extrascolaire. Un projet de sens unique au chemin des Burgondes devrait rapidement pouvoir être mis en place. Cette mesure fait partie d'un projet global de zone 30 km/h prévu aux routes communales suivantes : chemin du Botsalet, route de Brit, La Rapette, Pré-de-Ville, chemin des Burgondes, chemin des Grands-Prés, chemin de la Praly. Ce projet est en étude préalable auprès du Service de la mobilité avec une mise en œuvre souhaitée dès 2026.

Mme Eliane Glaus : une zone 20 km/h aurait été plus adaptés à l'impasse Sus Sémoret.
Aucune zone 20 km/h n'a été envisagée car les normes pour une telle zone sont nettement plus contraignantes.

M. Lionel Meylan : selon les informations en sa possession, il n'est normalement pas possible d'instaurer une priorité de droite avec une route qui débouche d'une impasse ; or, à la route de Brit, de nombreux carrefours avec la priorité de droite impliquent des impasses. Le marquage au sol des priorités de droite avait été fait sur les conseils des services cantonaux. Le Conseil communal se renseignera pour s'en assurer.

M. Jean-Daniel Chardonens : pour la sécurisation du chemin de l'école, il estime qu'un trottoir en bas de la route de Brit serait judicieux vu le nombre d'enfants et de véhicules qui se croisent régulièrement.

Le Conseil communal étudiera cette proposition après le retour de la demande préalable en cours d'examen auprès du Service de la mobilité.

Plusieurs citoyens demandent encore des éclaircissements sur le sens unique au chemin des Burgondes.

6. Informations communales

SlowUp de la Broye

Mme Annelise Joye, vice-syndique, informe que le 3^{ème} SlowUp de la Broye aura lieu le dimanche 27 juillet 2025. Le tracé et la place de fêtes seront identiques à l'édition 2024. Les organisateurs (Jeune chambre internationale de la Broye) ont conclu une convention pour 3 éditions. Des repreneurs sont activement recherchés afin de pérenniser le SlowUp de la Broye.

Cyclomania

Mme Annelise Joye présente le projet Cylcomania. Le but est d'inciter les citoyens à utiliser leur vélo et de recueillir des données sur la mobilité douce. Une application devra être téléchargée sur le téléphone portable et les données seront ainsi automatiquement enregistrées. Ce projet, soutenu par 14 communes de la Broye, s'adresse tant aux cyclistes (y compris vélos électriques) qu'aux marcheurs et se tiendra durant le mois de septembre. Divers prix seront distribués aux participants en fonction du nombre de points acquis durant la période.

Pumptrack

Mme Fatima Granget, conseillère communale, présente le projet de Pumtrack & Bike Park qui a été mis à l'enquête ce printemps. Des fans de vélo de Fétigny et Ménières ont créé une association afin de gérer un Pumtrack & Bike Park à Fétigny. Le conseil communal a accepté la mise à leur disposition d'un terrain à côté du terrain de football. Les travaux devraient débuter durant le week-end de l'Ascension.

7. Divers

Mme Eliane Glaus : l'affiche sur le compacteur indique que les objets en bois et en plastic dur doivent être évacués aux objets encombrants ; par contre les instructions pour les objets encombrants indiquent d'évacuer de tels objets dans le compacteur s'ils tiennent dans un sac de 110 litres ; elle demande des éclaircissements.

Le Conseil communal reverra ces instructions.

Mme Véronique Duc : l'éclairage public est très fort depuis le changement des mâts ; est-il possible de le baisser l'intensité ?

La première étape prévoyait le changement des mâts. Dans une seconde étape, dès que tous les systèmes d'éclairage des autres mâts auront été modifiés, une extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin sera instaurée.

M. Michel Politis : était-il possible d'installer une sorte de cache afin que l'éclairage public n'illumine pas sa maison mais que la route ?

Le Conseil communal se renseignera.

Mme Monique Marmy : il y a une erreur dans le calendrier des manifestations paru dans le bulletin communal; le marché artisanal aura lieu le dimanche 17 août et non pas le 10 août 2025.

M. Laurent Vuilleumier : il n'est pas possible d'acheter en ligne en une seule opération un ticket pour le bus urbain jusqu'à Payerne et le reste du réseau de transport public ensuite.
Le Conseil communal se renseignera auprès de CarPostal.

Mme Monique Marmy : elle demande si le bus urbain est bien gratuit le samedi car si on achète en ligne un billet, il est facturé.

La gratuité du bus urbain le samedi est confirmée. Le Conseil communal se renseignera auprès de CarPostal.

M. Alexandre Joye : est-ce que les diverses dates pour les prochaines élections communales sont déjà connues ?

Demande de mode de scrutin proportionnel : vendredi 26 septembre 2025 jusqu'à 12h00

Dépôt des listes électorales : lundi 29 septembre 2025 jusqu'à 12h00

Premier tour de scrutin : dimanche 9 novembre 2025

Second tour de scrutin : dimanche 30 novembre 2025

M. Loïc Renevey : depuis le goudronnage des banquettes de la route cantonale, les enfants les utilisent comme trottoir alors que cela n'en est pas ; il estime dangereux.

Le Conseil communal sensibilisera les parents et enfants à ce sujet par le biais de l'école.

M. Philippe Arrighi adresse les félicitations à M. David Marguet pour ses 10 ans d'activité au sein de notre édilité. Il est entré en fonction le 1^{er} mars 2015. Un présent lui est offert sous les applaudissements de l'assemblée.

En prévision de la prochaine législature, M. Philippe Arrighi indique que Mme Fatima Granget, M. Vincent Diacon, M. Olivier Renevey et lui-même seront candidats. Par contre Mme Annelyse Joye et M. Nicolas Dutoit ne se représenteront pas. M. Jean-François Husson ne se représentera normalement pas, mais demeure à disposition si nécessaire.

Le 4 juillet 2025, en partenariat avec les écoles, aura lieu la fête de la fusion avec la plantation d'un arbre et la pose d'un banc à la frontière des deux villages. Une partie officielle se déroulera en fin de journée avec un apéritif et une collation offerte à la population.

M. Philippe Arrighi remercie l'assemblée pour sa confiance et souhaite à chacun un bel été.

La séance est levée à 21 h 20 et une collation est offerte aux personnes présentes.

Au nom du Conseil communal
La Secrétaire : Le Syndic :

Patricia Catillaz

Philippe Arrighi